

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes

Messieurs les conseillers, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

Madame Jeanne Briand, greffière

Absent : monsieur Sylvain Lemire, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-10-267 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-10-268 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-10-269 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2013, au montant de **34 650.15 \$**.

ADOPTÉE

2013-10-270 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2013, au montant de **2 067 200.79 \$**.

ADOPTÉE

2013-10-271 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 505 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Considérant qu'un premier avis de motion a été donné le 9 juillet 2013, numéro 2013-08-218, de la présentation d'un règlement modifiant les règlements nos 237 et 265 relativement à l'utilisation de l'eau potable;

Considérant qu'un deuxième avis de motion a été donné le 10 septembre 2013, numéro 2013-09-248, étant donné que le règlement numéro 505 modifie plus que 2 règlements;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que la mairesse et la greffière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement numéro 505 intitulé : « Règlement modifiant les règlements relatifs à l'utilisation de l'eau potable ».

ADOPTÉE

2013-10-272 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS AFIN D'ACTUALISER LES TARIFS EN VIGUEUR

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2013, numéro 2013-09-250, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 - nouvelle tarification;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que la mairesse et la greffière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement numéro 445-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 – nouvelle tarification ».

ADOPTÉE

2013-10-273 VENTE DU TRACTEUR À GAZON JOHN DEERE F935

Considérant que le tracteur à gazon John Deere est inutilisé et inutilisable.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville vende de gré à gré, le tracteur John Deere F935, dont le numéro de série est le MOF935XO11885 à **Agritex Vaudreuil** pour une somme de 1 500 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2013-10-274 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-23 : LOT 2 066 921 (101, RUE RAYMOND-TRUDEL)

Cet item est reporté à une séance subséquente.

Madame la mairesse, Marie-Claude B-Nichols se retire des délibérations du Conseil pour l'adoption de la résolution suivante et madame Danie Deschênes agit en tant que pro-mairesse pour cette même résolution.

2013-10-275 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-24 : LOT 2 068 249 (17, RUE HUOT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-24 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

La demande consiste à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,48 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2013-24, lot 2 068 249 (17, rue Huot) pour la partie du bâtiment mesurant 9,94 mètres par 4,6 mètres, et ce, **conditionnellement** à ce qu'un arbre en motte avec un tronc de 45 millimètres minimum de diamètre soit planté devant la partie du bâtiment faisant l'objet de la dérogation mineure. L'essence de l'arbre devra être approuvée par le département d'horticulture de la Ville avant son achat.

ADOPTÉE

Madame la mairesse, Marie-Claude B-Nichols revient aux délibérations de la table du Conseil.

2013-10-276 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2013-25 : LOT 2 068 285 (2811, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2013-25 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2811, boulevard Perrot désire remplacer le bardeau d'asphalte du toit du bâtiment principal pour de la tôle en acier;

Considérant que ce projet est assujetti aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494 et 494-1;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'**accepter** la demande no 2013-25, telle que présentée.

ADOPTÉE

2013-10-277 AUTORISATION DE DÉPENSES – BANDES GRILLAGÉES DE PATINOIRES

Considérant qu'au programme triennal d'immobilisation une somme de 14 000 \$ a été allouée pour les bandes grillagées des patinoires;

Considérant que la Ville a demandé à deux fournisseurs de soumissionner pour les bandes grillagées soit :

Fournisseurs	Prix
Surbois	9 158.04 \$ + taxes
Construction Dorion inc.	6 880.00 \$ + taxes

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat de procéder à la construction de bandes grillagées pour les arrière-buts des patinoires de la Ville à **Construction Dorion inc.** et d'autoriser une dépense de **6 880 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le Fond des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-725-00-715.

ADOPTÉE

2013-10-278 EXPROPRIATION PISTE MULTIFONCTIONNELLE BOUL. ST-JOSEPH SUD – SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES POUR LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a procédé à l'établissement d'une piste multifonctionnelle le long du boulevard St-Joseph Sud pour des fins municipales;

Considérant qu'actuellement la piste multifonctionnelle est non sécuritaire étant donné que celle-ci est entravée par des poteaux et haubans;

Considérant que les tentatives d'arriver à une négociation de gré à gré avec le propriétaire de la partie du lot 2 070 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, ont été vaines;

Considérant que le poteau et les haubans appartiennent à Bell Canada et Hydro-Québec;

Considérant que les poteaux et haubans à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont gérés par Bell Canada;

Considérant que Bell Canada est consentante que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot procède aux démarches d'expropriation pour servitude d'utilités publiques conformément à sa lettre du 23 septembre 2013;

Considérant l'article 570 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu unanimement :

1. Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquière une servitude d'utilités publiques pour un poteau et 2 haubans afin de rendre sécuritaire la piste multifonctionnelle St-Joseph Sud, et ce, sur une partie du lot 2 070 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie totale de 15,7 mètres carrés;
3. Que la Ville mandate la firme Dunton Rainville sncrl afin d'entreprendre les procédures d'expropriation d'une servitude d'utilités publiques pour 1 poteau et 2 haubans et pour faire les représentations devant les tribunaux appropriés;
4. Que l'indemnité d'expropriation, les frais et les honoraires relatifs à la réalisation du mandat susmentionné soient imputés au poste budgétaire numéro 1-22-725-00-713;
5. Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-10-279 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE

Considérant les dispositions du Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (Règl. no 250);

Considérant la vacance au Comité consultatif d'urbanisme suite au départ de Sébastien McQuade;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que monsieur **Guy Amesse** soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme selon le même terme du mandat de Sébastien McQuade, et ce, conjointement avec ceux actuellement nommés.

ADOPTÉE

2013-10-280 FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER HOMMAGE AUX LEDUC

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville achète 4 billets pour le souper Hommage aux Leduc de la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal, qui se tiendra le samedi 9 novembre 2013, au coût unitaire de **75 \$**, et d'autoriser 4 membres du Conseil à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2013-10-281 DÉLÉGATION DE POUVOIRS : RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser monsieur **Guillaume Boyer**, jardinier en remplacement de congé de maternité, à voir à l'application du Règlement numéro 451 régissant l'utilisation extérieure des pesticides de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir de donner des constats d'infraction en matière d'utilisation de pesticides.

ADOPTÉE

2013-10-282 SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2013-02 AVEC LE SYNDICAT (CSN)

Considérant qu'aux termes de la résolution 2013-08-242, il y a eu l'abolition du poste syndiqué de Coordonnateur à la Gestion du territoire;

Considérant qu'il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le syndicat étant donné que ce poste syndiqué n'apparaît plus dans la prochaine convention collective déjà signée pour 2014 à 2018.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2013-02 avec le syndicat.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'août 2013 de la Gestion du territoire;
- Procès-verbal du 3 septembre 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-10-283 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h07.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc
